

# DEMANDE DE CONGÉ POUR LA GARDE D'UN ENFANT MIS EN QUARANTAINE

## A QUOI SERT CE DOCUMENT ?

Le travailleur a jusqu'au 31 décembre 2022 le droit de s'absenter du travail pour la garde de l'enfant qui, pour une autre raison que la fermeture de l'institution, doit être mis en quarantaine ou en isolation en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus (loi du 23.10.2020 étendant aux travailleurs salariés le bénéfice du régime du chômage temporaire pour force majeure corona dans les cas où il est impossible pour leur enfant de fréquenter à la crèche, l'école ou un centre d'accueil pour personnes handicapées et Chapitre 5 de la loi du 23 décembre 2021 portant des mesures de soutien temporaire en raison de la pandémie du COVID-19).

Le travailleur doit en informer immédiatement son employeur en lui remettant ce document. L'employeur doit garder ce document à la disposition des services de l'ONEM.

Ce document est uniquement destiné aux situations où l'enfant est mis en quarantaine pour une autre raison que la fermeture de l'institution. Si le travailleur doit prendre congé en raison de la fermeture de l'institution (crèche, école ou centre d'accueil), il doit alors utiliser le document « Demande de congé pour la garde d'un enfant à la suite de la fermeture d'une institution en raison d'une mesure Corona ».

Le travailleur a droit à des allocations de chômage temporaire pour force majeure corona pour la période concernée par ce document, pour autant qu'il remplisse les conditions.

Le travailleur doit éventuellement introduire une demande d'allocations de chômage temporaire. Pour ce faire, il est préférable qu'il prenne contact avec son organisme de paiement ou qu'il lise la feuille info T2 disponible sur le site [www.onem.be](http://www.onem.be).

**Attention :** Plusieurs personnes peuvent faire usage de ce droit mais pas simultanément.

## A COMPLÉTER PAR LE TRAVAILLEUR

### RUBRIQUE 1 – Données relatives à la quarantaine

Je, soussigné(e), .....(nom et prénom)

numéro NISS \_\_\_\_/\_\_\_\_ - \_\_\_\_ (votre numéro NISS figure au verso de votre carte d'identité)

déclare que : ..... (nom de l'enfant)

\_\_\_\_/\_\_\_\_ - \_\_\_\_ (numéro NISS de l'enfant) ne peut pas se rendre à l'établissement (crèche, école, centre d'accueil pour personnes handicapées) ou service intramural ou extramural suivant :

Nom de l'établissement ou du service intramural ou extramural:.....

Adresse: .....

Pour la période allant du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ inclus.

Raison de la quarantaine: .....

Je joins en annexe le certificat médical confirmant la quarantaine ou l'isolation de l'enfant ou la recommandation de quarantaine ou isolation délivrée par l'instance compétente.

### RUBRIQUE 2 – Demande congé pour la garde de l'enfant

Je, soussigné(e), déclare cohabiter (\*) avec l'enfant mentionné ci-dessus et demande à mon employeur un congé pour la garde de cet enfant pour la période allant du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ inclus.

Pour les jours suivants : .....

(\*) On entend également par-là la situation de l'hébergement alterné. Le congé peut uniquement être demandé pour les jours durant lesquels le travailleur cohabite effectivement avec l'enfant.

L'enfant est mineur :  OUI  NON

Êtes-vous le seul cohabitant de l'enfant qui fait usage de ce droit pour la même période ?  OUI  NON

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du travailleur